



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 111213

### Texte de la question

M. Alain Marleix souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des médecins libéraux au regard de leur régime allocation supplémentaire vieillesse, géré par les pouvoirs publics. L'ASV a baissé en 1999 de 6 % et la valeur du point est gelée depuis. Il semblerait que ce gel puisse se maintenir jusqu'en 2013 et que soit même évoquée une suppression pure et simple de ce régime. Il lui demande de lui préciser sa position et les éventuelles garanties susceptibles d'être apportées aux mdecins libéraux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111213

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12366